



CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 21 mars 2022

Membres présents

Le conseil d'établissement a été convoqué par courriel adressé aux membres le 10 mars 2022.

- Présents : 17 (liste d'émargement en annexe,
- Votants : 16 Le quorum étant atteint, M. le Proviseur déclare la séance ouverte à 18h10
- M. DIALLO puis Mme MAHJOUB rejoignent le conseil après l'ouverture de la séance.

Désignation d'une secrétaire de séance

Mme HAMIDI, représentante des parents, est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1 Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 30/11//2021
- 2 Approbation de l'ordre du jour
- 3 Compte financier
- 4 Règlement financier de l'établissement
- 5 Calendrier 2022/2023
- 6 Rentrée 2022/2023
- 7 Carte des emplois 2022/2023
- 8 Questions diverses

Secrétaire de séance

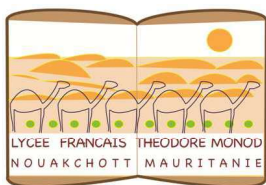
Le Proviseur

Hakimi HAMIDI



Stéphane GIRARD





ÉTABLISSEMENT
ENGESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

I **Approbation du PV du Conseil d'Établissement du 30 novembre 2021**

Le PV est adopté à l'unanimité moins une abstention.

II **Approbation de l'ordre du jour**

M. le Proviseur propose d'ajouter à l'ordre du jour un point sur l'évolution du protocole sanitaire et la fin du port du masque. Les membres souhaitent discuter de ce point dès le début du Conseil.

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

III **Protocole sanitaire**

L'évolution positive de la situation sanitaire conduit l'établissement à faire évoluer son protocole sanitaire et de ne plus rendre obligatoire le port du masque dans l'enceinte de l'établissement. Les élèves et personnels qui le souhaitent pourront continuer à porter le masque. Le port du masque sera vivement recommandé pour les personnes « cas contact » pendant 7 jours après le contact avec une personne infectée. Les tests à J0, J2 et J4 pourront être réalisés dans l'établissement.

Le Protocole sanitaire modifié est adopté à l'unanimité.

IV **Compte financier**

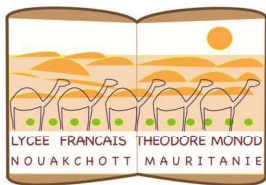
En introduction, M. Girard informe les membres du CE des échanges récents avec l'agent comptable principal de l'AEFE avec lequel il a évoqué la question du débet, qui dégrade fortement la situation patrimoniale de l'établissement et annihile en quelque sorte le résultat des efforts consentis par la communauté scolaire. Il espère que le débet ne sera plus inscrit dans la comptabilité de l'établissement mais plutôt dans celui de l'agence.

Les membres du conseil d'établissement demandent unanimement que le débet consécutif au détournement du DAF en poste à l'époque n'apparaisse plus dans les comptes de l'établissement.

Les parents proposent de rédiger un courrier adressé à la direction de l'AEFE afin de les alerter sur la situation financière générée du fait du débet. M. RUBI Conseiller culturel de l'ambassade de France propose de rédiger un courrier diplomatique dans le même sens.

Mme Khairig présente le compte financier et évoque successivement les principes, les faits marquants de l'exercice 2021 et enfin la situation patrimoniale.

Mme Hamidi souhaite connaître la répartition des projets entre primaire et secondaire. M. le Proviseur indique que tous les projets n'ont pas été listés dans la présentation. Il ajoute qu'au primaire la



pédagogie de projet est très présente, mais que de nombreux projets sont également réalisés au secondaire. Il précise enfin que certains projets très intéressants n'ont pas besoin d'un budget spécifique.

Le compte financier est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

V. Règlement financier de l'établissement

Le nouveau règlement financier a été adressé aux membres du CE. Les modifications portent essentiellement sur les changements induits par le portail Eduka (envoi des factures par courriel notamment) et sur les paiements en espèces qui ne peuvent plus être réalisés à la caisse du lycée.

Un échange s'engage sur les conditions d'accueil et de transmission des informations par la Société Générale de Mauritanie. Mme Khairig s'engage à demander des améliorations auprès de cet organisme bancaire.

Le nouveau règlement financier est adopté à l'unanimité.

VI. Calendrier 2022/2023

M. le Proviseur présente le projet de calendrier pour l'année scolaire 2022/2023.

De nombreux échanges ont lieu sur ce calendrier et l'organisation proposée :

- Intégration du 28 novembre comme jour férié (il s'agissait d'un oubli)
- Le lundi 2 janvier sera finalement travaillé, ce qui ramène la fin des cours au jeudi 6 juillet.
- Le Conseil décide de maintenir des périodes de petites vacances de deux semaines complètes.
- Le Conseil décide de maintenir un calendrier qui propose une reprise des cours début mai au retour des vacances de printemps, même si cette solution allonge la dernière période de cours.

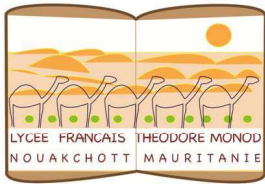
VII. Rentrée 2022.

M. le Proviseur présente la répartition des classes prévue pour la rentrée 2022 à savoir :

- 1 PS, 2 MS, 3 MS en maternelle
- 4 CP, 4 CE1, 4 CE2, 3 CM1 et 4 CM2 en élémentaire
- 4 6^{ème}, 3 5^{ème}, 3 4^{ème} et 3 3^{ème} au collège
- 4 2^{nde}, 3 premières et 3 terminales au lycée

VIII. Carte des emplois.

M. le Proviseur présente les besoins de recrutement en contrat local à la prochaine rentrée :



- Au primaire : 1 poste de Professeur des écoles, 15h d'anglais et 6h d'Arabe
- Au secondaire : environ 6h en EPS, de 9h à 12h en Anglais.

Les membres du conseil se prononcent favorablement sur ces besoins.

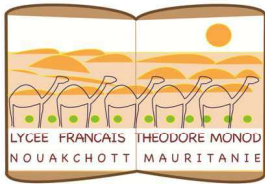
IX. Questions diverses.

Questions présentées par les représentants des personnels :

- Mise en place de dos d'âne devant le lycée. Pour le moment, pas de réponse des autorités
- Nettoyage de l'ancien parking. Le nettoyage a été effectué mais les périodes venteuses ont de nouveau fait s'amonceler des sacs plastiques à l'intérieur de l'espace.
- Aménagement d'espaces verts au lycée. Ces dernières années, l'accent a été mis sur les rénovations de classe, au primaire notamment. L'aménagement d'espaces verts demeure donc un objectif à réaliser.
- Sonnerie : la société CVS, détentrice du marché, n'a pas répondu à nos appels réitérés à maintes reprises.
- Restauration scolaire : l'équilibre des menus n'est pas satisfaisant. Le Proviseur propose qu'une commission restauration, émanant du CHSCCS, soit mise en place.
- Bilan social personnels de droit local. Ce bilan sera proposé au dernier conseil d'établissement.

Questions présentées par les représentants des parents :

- Surface du terrain de football extérieur propice aux blessures. Le revêtement du stade est en effet en bitume. Une solution de pelouse synthétique serait peut-être envisageable en partenariat avec le FFRIM.
- Restauration : les élèves sont surveillés après le repas et ont accès à des lieux de repos (foyer, salle d'étude notamment). L'établissement va acquérir des casiers cette année. La question des menus a été traitée précédemment.
- Des parents signalent que des petits stands de commerce de bouche se tiennent devant l'établissement et proposent de la nourriture de piètre qualité aux élèves, le chef d'établissement indique qu'il n'a pas autorité pour faire interdire ces stands.
- Frais de scolarité : le vote sur l'augmentation des frais de scolarité pour 2023/2024 sera proposé aux membres du CE au mois de juin.
- Utilisation de groupes Whatsapp au primaire. Aucun enseignant n'a demandé à ce que les élèves utilisent WhatsApp. Il semble qu'au secondaire, un professeur ait formulé des demandes de travail par ce réseau social, il lui sera rappelé de n'utiliser que Pronote.



- Rattrapage en sciences physiques : un calendrier va être diffusé aux élèves et aux familles la semaine prochaine. Les élèves feront un DNB blanc dans cette discipline.
- Les parents souhaitent savoir s'il est éthiquement acceptable qu'un enseignant donne des cours particuliers à ses propres élèves en dehors de l'établissement. Le proviseur indique que non et que la question mérite d'être étudiée en conseil d'enseignement/conseil pédagogique.

La séance du Conseil d'Établissement est close à 20h20.